

D E P A R T E M E N T D E L A H A U T E -
S A V O I E

SAINT-JEAN-D'AULPS

E L A B O R A T I O N D U P L A N L O C A L
D ' U R B A N I S M E

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération de la Communauté de Communes en date du 09 février 2016, approuvant le projet d'élaboration du PLU de Saint-Jean-d'Aulps.

La Présidente,
Jacqueline GARIN

**PIÈCE
N°2**

AXE I - Maintenir une vie et une cohésion sociales, ... intégrant les mutations démographiques et les besoins de la population.

Orientation induite I.1 : Veiller à un développement démographique et urbain maîtrisé, qui permette une intégration "sociale" progressive des nouveaux habitants, et qui soit adapté au niveau d'équipements actuel et futur projeté.

Objectif décliné :

- Retenir une croissance démographique entre 1,3 et 1,5 % à l'échéance du PLU en cohérence avec les orientations du SCOT du Chablais en la matière.
- Orienter cette croissance vers une population permanente et plus diversifiée au profit de la dynamique sociale de la commune.
- Identifier et dimensionner les secteurs pour le confortement et/ou le développement de l'urbanisation en fonction de cette croissance, des orientations du projet communal, en cohérence avec les perspectives possibles d'amélioration et d'extension des VRD, et en fonction des capacités financières de la commune.

Orientation induite I.2 : Poursuivre et renforcer la nécessaire diversification de l'offre en logement sur la commune au profit du renforcement de la population permanente et du rééquilibrage social et générationnel de celle-ci.

Objectif décliné :

- Promouvoir, au sein de certains secteurs privilégiés pour le confortement et/ou le développement urbain, une diversification de l'offre en logements, tant en type d'habitat (accession aidée, locatif, locatif aidé), qu'en mode d'habitat (semi-collectif, intermédiaires) afin de permettre un accès au logement à une population plus large (jeunes, jeunes ménages, séniors...), et conforter le parcours résidentiel sur la commune.

Orientation induite I.3 : Conforter le bourg-centre dans la mixité et la diversité de ses fonctions, pour son rôle de pôle structurant de la vallée d'Aulps au sein de l'armature urbaine du Chablais.

Objectif décliné :

- Orienter de manière préférentielle l'accueil des nouvelles populations, au sein ou en continuité du centre-bourg.
- Identifier, au centre-bourg, les espaces stratégiques pour la mise en œuvre d'opérations structurantes à vocation dominante d'habitat, d'équipements collectifs ou économiques, ainsi que pour le développement de l'armature des espaces publics et collectifs.
- Privilégier l'implantation des futurs équipements collectifs (communaux et/ou communautaires) prioritairement au sein, ou à proximité du centre-bourg.
- Conforter l'offre commerciale et de services de proximité, au bénéfice des habitants de la commune mais aussi de ceux de la vallée.
- Organiser le renouvellement de la ZAE de Vernay-Bron au profit du renforcement de l'offre commerciale et de loisirs de la Vallée. (voir axe III)

Orientation induite I.4 : Renforcer le lien entre politique urbaine et politique des transports au regard des enjeux de la mobilité de demain, et améliorer les conditions et la diversification des modes de déplacements sur la commune.

Objectif décliné :

- Soutenir le développement du transport collectif (bus et TAD) par une politique intercommunale active, et un recentrage du développement de l'urbanisation préférentiellement au centre-bourg.
- Développer les possibilités de déplacements piétonniers sur la commune, comme alternative aux déplacements motorisés.
- Intégrer (le plus en amont possible) les enjeux de sécurisation de l'ensemble des modes de déplacements et de transport.
- Veiller à l'accessibilité des aménagements et des constructions pour rendre confortable la mobilité de tous au sein de la commune.

AXE II : Assurer une meilleure gestion des ressources et de notre "capital" naturel et culturel montagnard, facteur de qualité de vie et d'attractivité

Orientation induite II.1 : Identifier, préserver et mieux gérer nos ressources et nos espaces, naturels et agricoles, ainsi que les continuums écologiques, facteurs de biodiversité et de qualité du cadre vie.

Objectif décliné :

- Protéger de manière différenciée en fonction de leurs sensibilités :
 - les espaces et milieux naturels d'intérêt écologique identifiés dans le diagnostic (comme réservoirs de biodiversité),
 - les réseaux "verts/bleus/jaunes" (corridors ou continuités écologiques),
 - ainsi que les espaces et éléments de nature "ordinaire".
- Optimiser la gestion de la ressource en eau.
- Encourager et soutenir l'exploitation durable de la forêt (ressource renouvelable), le développement de la filière bois dans la vallée, ainsi que l'approche paysagère des milieux forestiers (voir objectif III-3).
- Soutenir l'activité agro-pastorale notamment pour sa fonction d'entretien du paysage (voir objectif III-1).

Orientation induite II.2 : Promouvoir un développement de l'urbanisation maîtrisé et de qualité, en faveur d'une valorisation du paysage communal "habité".

Objectif décliné :

- Recentrer préférentiellement le développement de l'urbanisation au centre-bourg et n'autoriser qu'une extension modérée des hameaux.
- Contenir l'extension linéaire et la dispersion de l'urbanisation constatées aux abords des principaux hameaux et lieux d'habitation, également pour préserver leur "lisibilité" dans le paysage communal.
- Veiller à une meilleure insertion paysagère des futures constructions par le respect du « sens du lieu » et des caractéristiques de l'ambiance montagnarde de la commune (implantation, volumes, matériaux, traitement des abords...).
- Renforcer la « lisibilité » des entrées de commune.
- Identifier, préserver et permettre une valorisation respectueuse du patrimoine bâti historique et montagnard de la commune, pour sa valeur identitaire et comme facteur d'attractivité touristique (voir axe III).

Orientation induite II.3 : Favoriser un développement urbain durable par la réduction de son empreinte écologique et la prise en compte des risques.

Objectif décliné :

- Promouvoir un habitat de qualité et durable de par ses performances environnementales en permettant la mise en œuvre des techniques liées :
 - aux économies d'énergies,
 - aux énergies renouvelables,
 - la gestion des eaux pluviales...
 - ... mais aussi en contribuant à améliorer la gestion des déchets.
- Préserver la ressource « espace », et donc optimiser l'usage de l'enveloppe urbaine existante par la densification et l'urbanisation prioritaire des espaces interstitiels de celle-ci identifiés dans le diagnostic territorial.
- Promouvoir une urbanisation cohérente avec les objectifs d'amélioration de la gestion de l'eau et de son assainissement (voir objectif II-1).
- Prendre en compte (le plus en amont possible), dans l'aménagement et la gestion du territoire, les risques et les nuisances susceptibles de peser sur les personnes et sur les biens.

AXE III : Soutenir un développement économique valorisant ... s'appuyant sur les "piliers" de l'économie traditionnelle de la vallée, et contribuant à la dynamique et à la promotion du territoire (agriculture/pastoralisme, sylviculture, artisanat, tourisme)

Orientation induite III.1 : Préserver l'avenir d'une agriculture de qualité, et la soutenir dans ses fonctions de production et d'entretien de nos paysages de montagne, afin de garder à la vallée "son sens premier".

Objectif décliné :

- Garantir les conditions de pérennité de l'activité agricole et pastorale, fondée sur un mode d'exploitation extensif, et une production labellisée. (reprenant les préconisations de la Chambre d'Agriculture).
- Soutenir les activités agricoles "complémentaires" : agri-tourisme, vente directe, ...

Orientation induite III.2 : Accompagner la politique touristique intercommunale, pour un accueil et des activités plus diversifiées, et complémentaires, "en toutes saisons" ...fondée notamment sur les valeurs patrimoniales (naturelles et culturelles) du territoire.

Objectif décliné :

- Améliorer le fonctionnement et la sécurité du domaine skiable, et favoriser la diversification des "activités neige".
- Promouvoir le "tourisme vert" et l'accueil en milieu rural, dans des conditions de complémentarité et de compatibilité avec l'activité agricole, et avec l'environnement naturel.
- Identifier, préserver et permettre une valorisation respectueuse du patrimoine bâti historique et montagnard de la commune, pour sa valeur identitaire et comme facteur d'attractivité touristique .
- Soutenir une diversification et une restructuration des hébergements touristiques, favorisant les "lits chauds".

Orientation induite III.3 : Promouvoir l'exploitation forestière comme activité économique à part entière, et le développement de la "filière bois", comme matériau de construction et surtout comme source d'énergie renouvelable.

Objectif décliné :

Promouvoir l'entretien et une exploitation durable des espaces forestiers majeurs,

- en conciliant sa fonction économique et ses autres fonctions :
 - préventive des risques naturels (érosion des sols),
 - écologique (biodiversité),
 - récréative,
- et en intégrant les changements climatiques en cours (choix des essences).

Orientation induite III.4 : Œuvrer pour le renforcement des fonctions artisanales et tertiaires (commerces / services) induites par le statut de bourg-centre de St Jean d'Aulps au sein de l'armature urbaine du Chablais.

Objectif décliné :

- Encourager le maintien et l'installation d'activités de proximité "au cœur des lieux de vie", dans des conditions satisfaisantes de fonctionnement, et de voisinage avec l'habitat ; cet objectif sous-tend la possibilité d'accueil d'activités artisanales locales dans des microsites de proximité (et sous conditions).
- Conforter et requalifier la zone d'activités du Vernay-Bron, et permettre sa mutation éventuelle vers des activités répondant à des besoins identifiés à l'échelle de la vallée d'Aulps.
- Encourager les activités aptes à se développer hors site propres (télétravail, services aux particuliers ou aux entreprises, ...), et donc ...
... soutenir et faciliter le déploiement et l'accès aux réseaux numériques et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).